

DÉLIBÉRATION N°2019-20_76
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du jeudi 12 mars 2020

6. Questions diverses

6.2 - État sanitaire du bosquet près de la FabrikA

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 22 Membres représentés : 4 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	--

Le boisement d'environ 8200 m² situé à l'est de la FabrikA (cf plan masse), est atteint par 3 maladies conjointes qui touchent toute la parcelle située de la route de Gray jusqu'à la limite basse du parc de l'Observatoire.

Au printemps 2019, M. Mouly ainsi que le service Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts de la Ville de Besançon ont diagnostiqué la présence de la maladie de la suie des érables de ce boisement. Le champignon était alors très répandu, mais les signes de mortalité des arbres encore rares.

Cette maladie, une fois déclarée tue les arbres en une à deux années seulement.

Pendant l'été 2019, l'équipe du jardin botanique positionnée à la FabrikA a pu constater, avec les vagues successives de sécheresse, que le boisement commençait à s'éclaircir au fur et à mesure du temps, avec 30% d'arbres morts sans feuilles.

En début d'année 2020, la DPI constate que la situation sanitaire s'est fortement aggravée en l'espace de quelques mois.

Depuis janvier de cette année, plus d'une vingtaine d'arbres sont soit entièrement tombés, soit en appui instable sur d'autres arbres morts. Une grande proportion des fûts sur pied ont perdu leur écorce et le gui du haut des branches a séché, signe d'arrêt de conduction de la sève. On peut se rendre compte facilement que le boisement très majoritaire d'érables est maintenant entièrement mort ou en passe de l'être.

Il s'agit d'un boisement spontané, jeune, sans arbres anciens (20-25 ans au plus) qui ne permettent a priori pas l'accueil d'une forte biodiversité : pas de crevasses ou cavités dans les troncs ou autres hébergements, sinon le lierre qui de toute façon tombe suite à la mort des arbres. Le terrain est constitué de roches et de remblais (matériaux de construction, gravats, déchets, ...) datant de l'époque de la construction du campus et n'est donc clairement pas propice à une stabilité du boisement dans le temps.

Cette situation implique plusieurs risques :

- Risque de chute : de nombreux arbres sont déjà tombés à l'intérieur du boisement, sur le terrain de particuliers en limite Est (clôture endommagée à plusieurs endroits) et à proximité immédiate du parking de la boulangerie route de Gray. Des arbres tombent régulièrement et pourraient toucher les véhicules stationnés en lisière de ce bois, endommager le bâtiment FabrikA ou plus grave toucher des usagers (étudiants, grand public, scolaires) ou personnels de l'UFC.
- Risques sanitaires : le champignon qui provoque la maladie forme de nombreuses spores volatiles qui peuvent entraîner chez l'Homme des troubles respiratoires. Les beaux jours vont arriver et ce champignon peut créer, quand l'air est sec, des crises d'asthme sévères et des dégâts pulmonaires importants. Ce bosquet n'est pas en lui-même fréquenté, mais ses abords oui, pour les activités de la FabrikA, notamment avec l'accueil de scolaires et les usagers réguliers du campus. Le développement de ces maladies est occasionné notamment par les fortes périodes de sécheresse survenues ces dernières années et trouve sûrement son origine dans les dépôts sauvages de diverses entreprises de paysagisme qui jettent illégalement les végétaux morts dans cette doline plutôt qu'en déchetterie.
- Risques environnementaux plus larges : ce boisement constitue un foyer très important de dispersion de maladies sur Besançon, peu touchée pour le moment hormis quelques poches présentes en forêt de Chailluz et sous contrôle périodique du service Espaces Verts de la ville de Besançon.

La DPI a contacté plusieurs entreprises d'entretien d'espaces verts qui ont fait le même constat alarmant.

La DPI a ensuite sollicité plusieurs organismes pour avoir un diagnostic de santé :

- L'Office pour la biodiversité (ONCFS) qui ne se positionnera que par rapport à la faune sauvage.
- L'ONF est contacté mais pas de proposition émise pour un diagnostic ou un avis à ce jour
- La DREAL Bourgogne Franche-Comté afin d'obtenir une autorisation qui permettrait de déroger à l'établissement d'un diagnostic de biodiversité. Accord de principe donné mais pas encore de retour écrit à ce jour.

La DPI a procédé au balisage de sécurité du périmètre allant de la route de Gray jusqu'au fond de la parcelle appartenant à l'université (rubalise rouge blanc) avec implantation de potelets et d'affichettes mentionnant uniquement le risque de chutes d'arbres et l'interdiction d'accès à la zone.

Le service Hygiène et sécurité est prêt pour la rédaction d'un plan de prévention.

La DPI a trouvé une solution si la décision est prise rapidement pour qu'une opération de coupe à blanc du boisement soit réalisé par des professionnels et soit neutre au bilan financier pour l'UFC.

- L'objectif est de faire abattre et broyer les arbres sur place par le fournisseur de plaquettes pour la chaufferie bois centrale de la Bouloie, exploitée par Dalkia. Les deux opérateurs étant en confiance de longue date, le broyat serait utilisé quasi-intégralement comme combustible dans la chaufferie biomasse. Cela permettra la valorisation locale du gisement énergétique.
- Le délai d'intervention proposé est court et somme toute très favorable pour l'UFC. Si l'opération peut être engagée dès à présent (sous 8-10 jours), cela permettrait de ne pas intervenir en période de nidification, de ne pas impacter les chauve-souris ni les périodes de reproduction de la potentielle avifaune présente.

Nota : la zone de broyat des troncs se fera sur le parking de la FabrikA qui devra être partiellement neutralisé (à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise). Le transfert des plaquettes bois vers la chaufferie sera réalisé au fil de l'eau pour ne pas avoir de stockage de produits contaminés sur site.



Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le point d'information relatif l'état sanitaire du bosquet près de la Fabrika.

Besançon, le 17 mars 2020

Pour le président et par délégation
La directrice générale des services



Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n°10 :

- *Plans Parcelle*
- *Mail 2020.03.04 Diag A. Ayrault Ville Besancon*
- *Photos*
- *DEVIS Vertige*

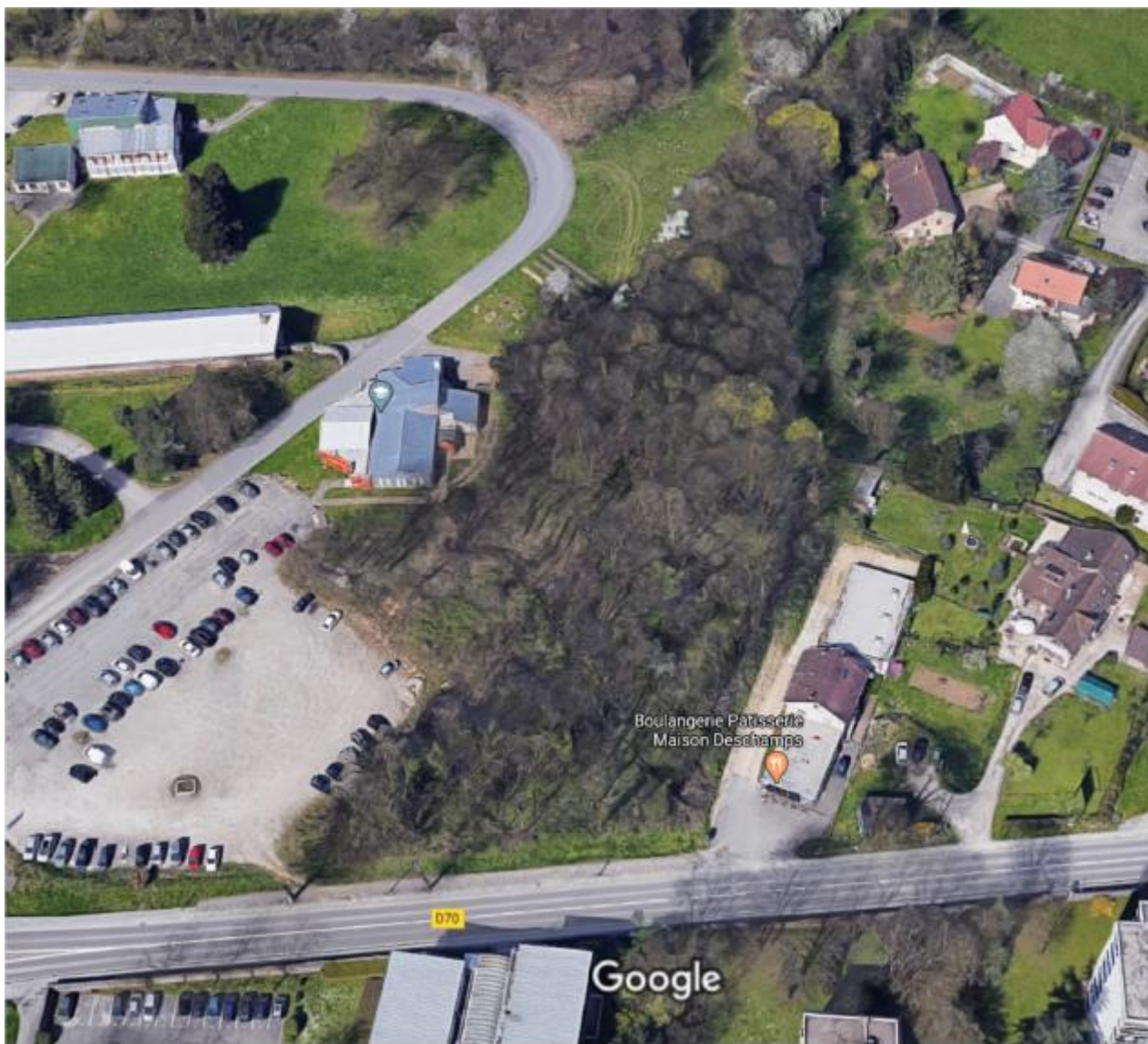
*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



ANNEXE

Parcelle boisée concernée par la coupe à blanc





Sujet : RE: Bois Fabrika

De : AYRAULT Anthony <anthony.ayrault@besancon.fr>

Date : 03/03/2020 à 15:44

Pour : Sylvain FAUCHET <sylvain.fauchet@univ-fcomte.fr>

Copie à : BENARD Fabienne <fabienne.benard@besancon.fr>

Bonjour Sylvain,

Suite à notre visite sur site, je confirme que l'état de la majorité des arbres est préoccupant (on peut estimer que $\frac{3}{4}$ des arbres sont morts ou dépérissants).

Les frênes sont atteints de Chalara, les érables ont la maladie de la suie, les acacias présentent des signes de dépérissement.

L'abattage est nécessaire. En effet, un grand nombre d'arbres sont déjà tombé suites aux coups de vent de ces derniers jours et vu l'état de dégradation du peuplement le phénomène va s'amplifier.

Il sera compliqué de conserver le peu d'arbres sains car ayant poussés en groupe ils perdront leur stabilité quand ils se retrouveront isolé.

Cordialement.

De : Sylvain FAUCHET [mailto:sylvain.fauchet@univ-fcomte.fr]

Envoyé : jeudi 13 février 2020 16:48

À : AYRAULT Anthony <anthony.ayrault@besancon.fr>

Objet : Bois Fabrika

Anthony,

Merci de t'être déplacé et de ton expertise.

Je vais contacter les entreprises que tu m'a indiquées.

Peux tu m'envoyer le plan Bouloie avec les limites cadastrales à jour stp.

Merci par avance.

Cordialement.

--

Sylvain FAUCHET

06 63 74 34 81

03 81 66 65 51

Direction du Patrimoine Immobilier (DPI)

UNIVERSITÉ 
FRANCHE-COMTÉ

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire/433



Tél : 03 81 50 18 19
 22C, Chemin de l'Espérance
 25000 BESANCON
 contact@vertiges-elagage.com
 N° Siret : 39843203900020 RCS de BESANCON
 Code NAF : 8130Z
 S.a.r.l. au Capital : 8000 €

Spécialistes Grands Arbres - Taille Raisonnée - Abattages Difficiles - Dessouchages

DEVIS

N° I-1-1682 du 21/02/2020

N° tél : 06 63 74 34 81

UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

Direction du patrimoine immobilier - Sylvain
 FAUCHET
 1, rue Claude Goudimel
 25000 BESANCON

Page N° 1/2

Nature des travaux

Abattage de mise en sécurité des arbres du bois situé entre la Fabrika et la route de gray

Désignation	Qté	Uté	Prix Vente	Montant HT
Les arbres à abattre sont marqués : d'un point rouge pour les abattages de première urgence, d'un point jaune pour les autres. Les arbres qui le nécessitent seront treuillés à l'intérieur du bois et/ou abattus morceaux par morceaux. Les arbres treuillés à l'intérieur du bois seront façonnés, les branches laissées sur place en l'état et les grumes débitées en longueur de 4,20 mètres ou 2,10 mètres laissées sur place (non débardées). Les branches et les bois qui tomberont à l'extérieur du bois seront broyés à l'extérieur du bois, broyats laissés sur place, bois débardé. Nos prix comprennent : l'enlèvement des bois et branches tombés sur les propriétés riveraines. Analyse visuelle de la plantation Le peuplement est constitué d'arbres de type forestier n'ayant pas été entretenus. Ce peuplement est principalement composé d'érables sycomores et planes, de frênes et d'acacias. On note: - un grand nombre d'arbres tombés à terre, - la présence d'un foyer de pourriture très important de la maladie de la suie sur les érables sycomores, - le dépérissement de nombreux frênes atteints de chalarose, - des arbres encroués et pour les arbres restant de nombreux arbres présentant des symptômes externes de défauts internes. La chute de nombreux arbres et l'abattage indispensable des érables sycomores atteints de la maladie de la suie vont finir de déstabiliser le peuplement en rendant les arbres restant de plus en plus sensibles aux vents et augmentant très sérieusement les risques de chute. En conséquence, ce peuplement doit être considéré comme dangereux et fermé à toute personne. Nous préconisons une coupe à blanc (urgente). Les propositions de travaux ci-dessous ne sont pas une solution de gestion pour ce peuplement qui continuera à présenter d'importants dangers. Ce n'est qu'un chiffrage d'intervention de suppression des arbres présentant un danger immédiat même en absence de vent.				

Désignation	Qté	Uté	Prix Vente	Montant HT
A - limite peuplement côté parking 1 acacia présentant un défaut d'entre écorce Abattage	1,00		95,00	95,00
B - limite peuplement côté boulangerie parking Abattage d'environ 13 tiges marquées d'un point rouge et arbres tombés Abattage	1,00		1 185,00	1 185,00
C - limite peuplement le long des riverains après la boulangerie Abattage de 25 tiges et arbres tombés Abattage	1,00		1 680,00	1 680,00
Limite côté université Fabrika abattage de 18 tiges Abattage	1,00		1 380,00	1 380,00
Jean Marie Vieille				

Taux TVA	Montant H.T.	Valeur TVA
20,00	4 340,00	868,00
	Total TVA	868,00

Validité du devis : 6 mois
Conditions de paiement : 30 jours date de facture

Total Net H.T.	4 340,00 €
Total TVA	868,00 €
Net à Payer	5 208,00 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

ANNEXE

Détail des panneau d'affichage posés en bordure du boisement

DANGER

Risque de chutes d'arbres

Ne pas entrer dans la zone balisée

